

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juillet 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 2066)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1329

présenté par

M. Peiro, rapporteur au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 10 BIS A

À l'alinéa 2, après le mot :

« viticoles, »,

insérer les mots :

« les cidres et poirés, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.